

## Rapport de la Municipalité sur les comptes et la gestion pour l'année 2023

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux,

Dans sa séance du 30 avril 2024, la Municipalité a adopté les comptes de l'année 2023 ainsi que son Rapport de gestion, qu'elle a l'avantage de vous transmettre.

Les chiffres sont entendus en CHF.

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ce rapport.

### I. Index

- I. Index
- II. Glossaire des principales abréviations
- III. Organigramme
- IV. Emploi de compétences
- V. Généralités
- VI. Résultats de l'exercice 2023
  - 1. Administration générale
  - 2. Finances
  - 3. Domaines et bâtiments
  - 4. Travaux
  - 5. Instruction publique et cultes
  - 6. Police
  - 7. Sécurité sociale
  - 8. Services industriels
- VII. Bilan
- VIII. Conclusion

## II. Glossaire des principales abréviations

ARAJ	Association du réseau d'accueil de jour
ARAS	Association régionale d'action sociale
ARBV	Association région Broye-Vully
ASIPE	Association scolaire intercommunale de Payerne et environs
BAMO	Bureau d'aide au maître d'ouvrage
CODIR	Comité de direction
COPIL	Comité de pilotage
COREB	Communauté régionale de la Broye
DGE	Direction générale de l'Environnement
EMB	Epuration Moyenne-Broye
EP	Eau potable
EC	Eaux claires
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
ORPC	Organisation régionale de la protection civile
PECC	Plan énergie et climat communal
PaCom	Plan d'affectation communal
PCi	Protection civile
PGA	Plan général d'affectation
SDIS	Service de défense incendie et Secours
SPOP	Service de la population
STEP	Station d'épuration des eaux usées
UAPE	Unité d'accueil pour écolier
UCV	Union des communes vaudoises
VS	Versus

## III. Organigramme

Au 31 décembre 2023, l'organigramme de la Commune peut être présenté de la manière suivante :

### Greffe et contrôle des habitants

**Odile Angéloz**

026-668 29 35  
[greffe@trey.ch](mailto:greffe@trey.ch)

Mardi de 17h00 à 19h00  
Jeudi de 08h30 à 11h30

### Bourse communale

**Valérie Bavaud**

078-708 43 52  
[bourse@trey.ch](mailto:bourse@trey.ch)

sur rendez-vous

Fonction	Nom	Natel Courriel	Dicastères	Remplaçant(e)
Syndique	Aurore Pfister-Estoppey	079-721 32 57 <a href="mailto:aurore.estoppey@trey.ch">aurore.estoppey@trey.ch</a>	Administration générale Aménagement du territoire Forêts et domaine	Roland Rossat
Vice- Syndic	Roland Rossat	078-719 03 63 <a href="mailto:roland.rossat@trey.ch">roland.rossat@trey.ch</a>	Routes et chemins Eaux claires Réseau d'eau potable et de défense incendie Cimetière	Aurore Pfister- Estoppey
Municipale	Brigitte Estoppey	079-579 30 10 <a href="mailto:brigitte.estoppey@trey.ch">brigitte.estoppey@trey.ch</a>	Affaires sociales Ecoles Paroisse Culture Tourisme Eclairage public	Stéphanie Jan
Municipale	Stéphanie Jan	079-951 57 73 <a href="mailto:stephanie.jan@trey.ch">stephanie.jan@trey.ch</a>	Finances Bâtiments Déchets	Pierre Alain Mazzieri
Municipal	Pierre Alain Mazzieri	079-355 41 53 <a href="mailto:pa.mazzieri@trey.ch">pa.mazzieri@trey.ch</a>	STEP Intérieur (police, PCI, sapeurs- pompiers) Environnement	Brigitte Estoppey

#### IV. Emploi des compétences

Selon le préavis municipal no 1/2021 concernant la délégation de compétences pour l'acquisition de droits réels qui a été adopté par le Conseil général en date du 7 octobre 2021, la Municipalité a l'obligation de rendre compte de l'emploi de cette compétence. Durant l'année 2023, elle a acquis des servitudes pour canalisations d'eaux usées et ouvrages annexes ainsi que des conduites d'eau potable et ouvrages annexes sur les fonds servants des parcelles numéros 19, 57, 61, 253, 254 et 378 (secteur des Folosses). Ces servitudes ont été ratifiées devant Monsieur Joachim Nicod, Ingénieur géomètre breveté à Moudon en date du 27 juillet 2023.

Il est également à relever que la Municipalité a signé – en date du 20 mars 2023 – une convention foncière de prise de possession temporaire et convention foncière d'empiètement en faveur des CFF. Il s'agit d'une servitude d'empiètement car les signaux de barrières du passage à niveau, situés à Granges-sous-Trey, se trouvent en partie sur le domaine public DP1052 appartenant à la Commune de Trey. La durée du droit concédé reste valable aussi longtemps que l'installation subsiste.

Concernant le préavis no 2/2021, soit la délégation de compétences relative à des dépenses imprévisibles, elle n'a pas été utilisée durant l'exercice comptable 2023.

Conformément au préavis municipal no 3/2021 relatif à la délégation de compétences pour l'autorisation de plaider, la Municipalité informe le Conseil qu'elle a fait usage de cette compétence dans le cadre d'un recours concernant le PACom. La procédure est en cours.

## V. Généralités

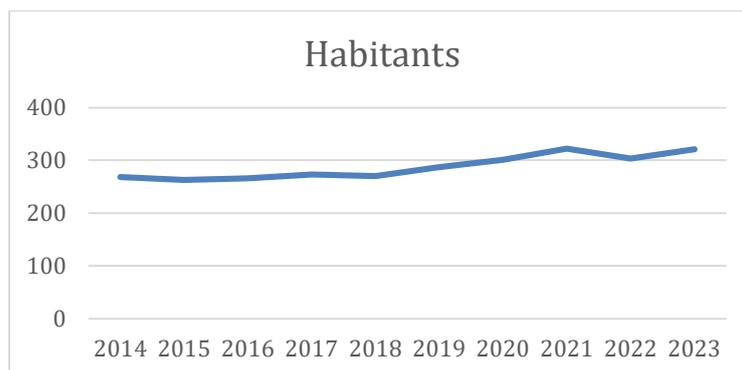
La Municipalité a tenu ses séances les mardis soir à 19h00, en principe une fois par semaine.

La Municipalité a déposé sur le bureau du Conseil général, les préavis suivants :

- Adoption du Plan d'affectation communal (PACom), de son règlement et du plan de constatation de la nature forestière ;
- Comptes 2022 ;
- Approbation d'un règlement concernant les tarifs des émoluments du Contrôle des habitants ;
- Approbation d'un règlement concernant les émoluments admis en matière d'aménagement du territoire et des constructions ;
- Révisions des statuts de l'ASIPE ;
- Arrêté d'imposition 2024 ;
- Budget 2024.

Au 31 décembre 2023, la population de notre Commune se chiffrait à 321 habitants ; 264 Suisses et 57 Étrangers résidaient à cette date-là sur notre territoire.

La population de notre Commune est passée de 304 à 321 habitants entre 2022 et 2023. Elle compte une augmentation au 31 décembre 2023 avec un nombre de 321 habitants : ceci est dû aux arrivées et aux départs dans les unités locatives existantes, notamment dans les appartements construits à Granges-sous-Trey. Il existe un phénomène de fluctuations qui ne se limite pas à la fin de l'année, mais qui est courant. Le graphique suivant fait état de la situation aux 31 décembre des dernières années :



## VI. Résultats de l'exercice 2023

Le budget 2023 présenté par la Municipalité et adopté par le Conseil général en date du 8 décembre 2022 prévoyait un excédent de charges de CHF 71'300,00. A la clôture de l'exercice 2023, on note un excédent de revenus de CHF 18'166,27 après avoir procédé à des amortissements extraordinaires s'élevant à CHF 120'000,00.

En CHF	Charges	Revenus	Résultats
1. Administration générale	159 646,90	5 888,90	-153 758,00
2. Finances	205 183,53	915 042,11	709 858,58
3. Domaines et bâtiments	38 327,90	91 124,50	52 796,60
4. Travaux	265 793,17	110 362,15	-155 431,02
5. Instruction publique	133 067,14	3 860,00	-129 207,14
6. Police	51 697,85	4 532,95	-47 164,90
7. Sécurité sociale	123 813,15	3 487,81	-120 325,34
8. Services industriels	214 590,41	75 987,90	-138 602,51
<b>Totaux</b>	<b>1 192 120,05</b>	<b>1 210 286,32</b>	<b>18 166,27</b>

L'excédent de revenus, qui se monte donc à CHF 18'166,27, a été porté en augmentation du capital (compte 9290) du bilan.

### 1 Administration générale

Montants les plus significatifs :

	Compte	Dicastère	CHF
102.300	Rétribution de la Municipalité	10 Autorités	28 846,25
	Entre autres remplacement durant le congé maternité de Madame la Syndique		
11.300	Rétribution de la Municipalité	11 Administration	12 049,90
	Entre autres indemnité maternité et travail effectué par la Municipalité durant le congé maternité		
11.306	Indemnisation rembt frais	11 Administration	1 269,20
	Frais de déplacements de divers employés		
11.315.1	Achat et entretien matériel informatique	11 Administration	8 206,70
	Entre autres : formation MCH2, mise à jour du programme fournisseur métier		
11.318.1	Frais de ports et CCP	11 Administration	2 098,86
	Aucun inventaire des timbres n'est effectué au 31 décembre		
11.318.5	Honoraires et frais d'études	11 Administration	9 480,05
	PECC, honoraires et mise en œuvre, subventions à venir en fin de réalisation (4 ans)		
11.436	Remboursement de tiers	11 Administration	3 723,65
	Dont caisse AVS (congé maternité) et répartition formation MCH2 sur diverses communes		

## 2 Finances

Du point de vue des différentes rentrées d'impôts, l'année 2023 est excellente. En effet, les comptes suivants ont subi une forte augmentation en encaissement d'impôts :

→ 21.400.1 – Impôt sur le revenu	+ CHF	32'979,58	VS budget 2023
→ 21.400.2 – Impôt sur la fortune	+ CHF	10'265,96	VS budget 2023
→ 21.400.3 – Impôt à la source	+ CHF	11'940,78	VS budget 2023
→ 21.402 – Impôt foncier	+ CHF	9'239,75	VS budget 2023
<b>Total</b>	<b>+ CHF</b>	<b>64'426,07</b>	<b>VS budget 2023</b>

Il est également intéressant de comparer les recettes des impôts sur le revenu et la fortune 2022 en comparaison avec le budget 2023 et les comptes 2022, soit :

Personnes physiques	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Impôts sur le revenu	492 979,58	460 000,00	475 684,15
Impôt sur la fortune	57 265,96	47 000,00	56 427,68
<b>Totaux</b>	<b>550 245,54</b>	<b>507 000,00</b>	<b>532 111,83</b>

La Municipalité a effectué des amortissements obligatoires pour un montant total de CHF 83'284,80 ainsi que des amortissements supplémentaires à hauteur de CHF 120'000,00

Compte		Amortissements obligatoires	Amortissements supplémentaires	Solde 31.12.2023
9123.3	Stand de tir	0	0	148 526,95
9141.7	Réfection route de Trey	52 000,00	0,00	581 238,57
9143.3	Place de jeux	10 000,00	20 000,00	20 429,70
9144.3	Les Folosses	9 500,00	0,00	43 739,80
9144.4	Adduction eau potable Middel-Trey	0,00	100 000,00	884 173,73
9170.2	Révision PGA	11 784,80	0,00	0,00
<b>Totaux</b>		<b>83 284,80</b>	<b>120 000,00</b>	<b>1 529 581,80</b>

Il est à relever que le compte *Révision PGA (PaCom)* est entièrement amortis au 31 décembre 2023.

Lors de la séance du Conseil général du 2 décembre 2021, le plafond d'endettement a été fixé à CHF 2'500'000,00 pour la législature 2021-2026.

Le montant des prêts hypothécaires au 31 décembre 2022 se monte à CHF 1'405'000,00 contre CHF 1'154'500,00 au 31 décembre 2023. Cela représente un endettement de CHF 3'596,57 par habitant.

Ces montants se répartissent de la manière suivante :

Compte		2023	2022	Différence
9220.3	Réfection de la route	430 000,00	450 000,00	-20 000,00
9220.8	Réseau d'eau et luminaires	00,00	208'000,00	-208'000,00
9220.9	Les Folosses	145 750,00	151 250,00	-5 500,00
	Liaison Middel-Trey	578 750,00	595 750,00	-17 000,00
<b>Totaux</b>		<b>1 154 500,00</b>	<b>1 405 000,00</b>	<b>-250 500,00</b>

Durant l'exercice écoulé, le montant des intérêts bancaires payés s'élève à CHF 19'202,91 contre CHF 8'079,31 en 2022, soit une augmentation de CHF 11'123,60 au 31 décembre 2023. Il s'agit principalement des intérêts liés à l'investissement de la liaison d'eau potable et incendie entre Middel et Trey.

	2023	2022	Différence
Routes	3 383,55	3 535,62	-152,07
Luminaires et réducteur de pression	1 175,82	1 403,60	-227,78
Les Folosses	1 139,59	1 181,42	-41,83
Liaison Middel-Trey	13 503,95	1 958,67	11 545,28
<b>Totaux</b>	<b>19 202,91</b>	<b>8 079,31</b>	<b>11 123,60</b>

Concernant le fonds de péréquation, soit le « *pot commun* » alimenté par l'ensemble des communes vaudoises afin de réduire les disparités, la Municipalité relève les chiffres suivants au 31 décembre 2023 :

	Péréquation	2023	2022
22.352	Péréquation charges	148 154,00	148 188,00
22.452	Péréquation recettes	233 435,00	207 091,00
	<b>En faveur de la Commune</b>	<b>85 281,00</b>	<b>58 903,00</b>

Le gain péréquatif est supérieur en 2023 car l'année 2022 avait été marquée par une perception exceptionnelle de droits de mutations qui est directement lié au calcul de la péréquation vaudoise.

Dans ce chapitre des finances, on remarque également que le compte 21.330 *Défalcations-rembt impôt* compte des charges exceptionnelles s'élevant à CHF 41'819,80. Ce montant est transmis à la Commune par l'Administration cantonale des impôts. On relève toutefois que le compte 21.409 *Impôt récupéré après défalcation* s'élève à CHF 9'740,76.

Le compte 22.480 *Prélèvement à la réserve* montre un revenu de CHF 23'000,00. Il s'agit en réalité d'une appréciation cantonale visant à diminuer notre risque sur les pertes sur débiteurs. Cette valeur est portée en diminution de la valeur au passif du bilan, dans le compte 9282.03 *Réserve débiteurs douteux*.

Montants les plus significatifs :

	Compte	Dicastère	CHF
31.423	Location des terrains La Commune loue ses terres agricoles	31 Terrain	22 588,30
31.423,1	Location antenne La Commune reçoit une indemnité annuelle pour l'antenne de télécommunication	31 Terrain	4 500,00
32.314	Participation au groupement forestier La facture des prestations de base du garde-forestier est prise en charge	32 Forêts	6 658,00
351.301	Travail du concierge et de l'empl. comm. Entretiens intérieur et extérieur du bâtiment communal	351 Bâtiment communal	6 168,20
351.312	Electricité chauffage La commande de mazout a été passée lorsque le prix était bas en 2023 et une autre a été effectuée en début 2024 afin de lisser les coûts sur les 2 années comptables	351 Bâtiment communal	8 323,35
351.314	Entretien Entre autres, remplacement d'un réfrigérateur, réfection de la peinture, changement d'un plan de travail d'une cuisine dans les appartements ainsi que rénovation du toit de l'abri à vélos	351 Bâtiment communal	10 593,10

Les locations du bâtiment communal sont réparties comme suit :

	Compte	Dicastère	CHF
351.427.2	Location 4 pièces	351	16 800,00
351.427.3	Location studio	351	5 400,00
351.427.4	Location 3 pièces au 1 <sup>er</sup>	351	14 400,00
351.427.5	Location 3 pièces au 2 <sup>ème</sup>	351	13 200,00
351.427.6	Location loft	351	11 400,00
	<b>Totaux</b>		<b>61 200,00</b>

La location de la salle communale à des privés a amené CHF 1'450,00 de recettes contre CHF 1'800,00 en 2022. On peut donc remarquer une légère diminution du nombre de locations payantes.

La nouvelle dénomination du Plan général d'aménagement (PGA) devient le PACom, soit le Plan d'affectation communal. Il se peut donc que les deux dénominations soient utilisées dans ce rapport.

Comme mentionné au chapitre 2, le service de l'urbanisme (PGA) a été amorti de manière obligatoire à hauteur de CHF 11'784,80. Il est également à relever, qu'aucun honoraire ni frais d'études n'a été comptabilisé alors

qu'un montant de CHF 5'000,00 avait été budgété. Le recours sera traité sur l'année comptable 2024 car le Canton a eu du retard dans le traitement des plans d'affectation communaux.

Pour le dicastère des routes, l'essentiel des dépenses se résume comme suit :

	Compte	Dicastère	CHF
43.301	Traitement du personnel Salaire de l'employé communal en lien avec l'entretien du réseau routier	43 Routes	2 977,05
43.312	Eclairage public, électricité La diminution de temps de l'éclairage public a permis de réaliser des économies, malgré l'augmentation du prix par kWh	43 Routes	3 351,90
43.314.1	Entretien du réseau routier Entre autres réfection partielle du chemin de la halte de Trey à la suite de la foudre et élagage de la Rte du Coin (provision).	43 Routes	12 552,10
43.331.3	Amortissement Route Amortissement obligatoire	43 Routes	52 000,00

Le dicastère des parcs, promenades, cimetières comprend entre autres les charges suivantes :

	Compte	Dicastère	CHF
44.301	Traitement du personnel Salaire de l'employé communal en lien avec l'entretien du cimetière et de la place de jeux	44 Parcs, promenades, cimetières	4 259,70
44.331	Amortissement obligatoire Place de jeux, prélevé au fonds de réserve parcs publics, selon préavis municipal 1/2022	44 Parcs, promenades, cimetières	10 000,00
44.331	Amortissement supplémentaire Place de jeux	44 Parcs, promenades, cimetières	20 000,00

La Municipalité relève les points suivants dans la rubrique des ordures ménagères et décharge :

	Compte	Dicastère	CHF
45.318.8	Frais de ramassage Dont participation aux frais des encombrants à la déchetterie de Châtonnaye, participation aux frais de la déchetterie de Châtonnaye, évacuation des déchets verts, ramassage des déchets ménagers par la Commune de Payerne	45 Ordures ménagères, décharge	22 777,50
45.352	Déchets carnés CHF 1'306,15 ont été facturés aux usagers (compte 45.435 - RBT de privés)	45 Ordures ménagères, décharge	1 326,25

Concernant la STEP, les principales charges se déclinent de la manière suivante :

	Compte	Dicastère	CHF
461.301	Traitement du personnel Salaire de l'Exploitant lié à l'entretien de la STEP	461 STEP	5 282,05
461.313	Matériel d'exploitation Chlorure ferrique et petit matériel d'exploitation	461 STEP	7 729,80

461.314.1	Entretien de la STEP	461	STEP	14 633,95
	Entre autres assistance technique à l'exploitant, remplacement et raccordement de la pompe d'extraction des boues et remplacement de l'électrovanne			
461.318.4	Transport des déchets	461	STEP	3 101,75
	Transport des boues d'épuration à Payerne			
461.318.8	Déshydratation et incinération des boues	461	STEP	10 389,90
	Traitement des boues en déshydratation à la STEP de Payerne (240m <sup>3</sup> )			
461.319.1	Taxe Micropolluants	461	STEP	6 552,00
	L'Office fédéral de l'environnement encaisse une taxe de CHF 9,00/habitant jusqu'à ce que le traitement des micropolluants soit en fonction à la future STEP régionale			
461.352	Frais de fonctionnement EMB	461	STEP	768,55
	Participation à la future STEP régionale à Lucens			

Il est à préciser que la Commune de Torny participe aux frais d'exploitation (compte no 461.452) à hauteur de CHF 29'351,15 sur la base du nombre d'habitants raccordés à Middel et Torny-le-Petit (451 habitants sur un total de 761, soit 59,26%). De ce fait, les habitants raccordés de notre Commune ont payé CHF 20'862,30 de taxe d'exploitation d'épuration (compte no 461.434.2).

Il est encore à relever que CHF 10'000,00 ont été prélevés dans le compte no 461.481 (*Prélèvement au fonds affecté*). Cette réserve se monte désormais au 31 décembre 2023 à CHF 63'711,35.

Les charges suivantes liées aux égouts sont relevées :

	Compte	Dicastère		CHF
462.381	Attribution fonds de réserve	462	Egouts	20 211,35
	Attribution à la réserve afin d'équilibrer le chapitre 46 qui ne doit pas être bénéficiaire, selon le règlement sur la comptabilité des communes (RCCom)			

Le compte 47 « *Cours d'eau et digues* » fait apparaître une facture relative au pompage dans la Broye par un usager à qui ce montant est refacturé.

## 5 Instruction publique et cultes

Les dépenses liées à l'école se montent à CHF 131'722,64 contre CHF 141'220,33 en 2022 (comptes 50 à 57).

La diminution des charges pour notre Commune est liée à trois facteurs :

- diminution du nombre d'habitants au 31.12.2022 ;
- école primaire : dissolution d'une réserve de CHF 100'000,00 dans les comptes de l'ASIPE et participation de l'ASIEGE pour adhésion à l'ASIPE.
- parascolaire : aide au démarrage perçus par l'ASIPE de la part du Canton et de la Confédération pour la structure d'accueil des Rammes.

Sous la rubrique Administration des écoles, relevons que l'ASIPE nous a versé le montant de CHF 3'860,00 (compte no 50.452) concernant les jetons de présences de nos délégués dans ses différents Conseils.

Les frais de culte s'élèvent à CHF 1'344,50 (chapitre 58) alors que CHF 3'000,00 avaient été inscrits au budget.

## 6 Police

La Commune a honoré une facture de CHF 22'697,00 en faveur des corps de police, dans le cadre de la Réforme policière (compte no 61.351). Ce montant est établi sur la base de la péréquation intercommunale.

Pour le Contrôle des habitants, les charges sont les suivantes :

	Compte	Dicastère	CHF
62.301	Traitement du personnel	62 Contrôle des habitants	9 918,40
	Salaire de la Préposée lié au travail du contrôle des habitants		
62.309	SPOP	62 Contrôle des habitants	2 048,85
	Etablissements de papiers officiels (cartes d'identités, permis, ...) effectués par le service de la population à Lausanne		

Relevons que des émoluments pour un montant de CHF 3'800,10 ont été encaissés par la Préposée au Contrôle des habitants.

Concernant la Défense incendie, une seule facture a été honorée : il s'agit de la participation de notre Commune versée au SDIS Broye-Vully (compte no 65.352.1) qui se monte à CHF 10'894,70.

Enfin, notre Commune a participé à hauteur de CHF 5'134,00 aux frais d'exploitation à l'Organisation régionale de la protection civile (compte no 66.352).

## 7 Sécurité sociale

Le montant de la participation à la Facture sociale (compte no 72.351) se monte à CHF 88'005,00, soit une diminution de CHF 26'507,00 par rapport à 2022 car aucun prélèvement conjoncturel n'a été effectué dans le calcul péréquatif. La facture sociale a été calculée uniquement en relation avec le point d'impôt.

L'ARAJ/FAJE est toujours aussi coûteuse et en augmentation : CHF 33'850,75 (compte no 72.352). Concernant l'ARAS, une baisse drastique est à relever. En effet, le Canton reprend en totalité le financement des agences d'assurances sociales dès 2022. Ces dernières étaient auparavant assumées intégralement par les communes. Le coût n'est maintenant plus que de CHF 0,50 par habitant dès 2023.

## 8 Services industriels

En 2023, la Commune a acheté de l'eau à la Commune de Tornry pour un montant de CHF 61'324,75, y compris la location du compteur et la TVA (compte no 81.312). La vente d'eau a rapporté CHF 67'891,00 (compte no 81.435), alors que la location des compteurs se monte à CHF 4'850,00 (compte no 81.427).

Les charges liées aux services industriels peuvent se décliner, en partie, de la manière suivante :

	Compte	Dicastère	CHF
81.314	Entretien du réseau Entre autres réparation de la conduite à la Rte des Deux-Villages, poses de compteurs et réparation de fuites d'eau	8 Service des eaux	14 635,35
81.318.2	Autocontrôle Prestations d'autocontrôle selon exigences de l'Office de la Consommation du canton de Vaud et contrôle des bornes d'hydrante	8 Service des eaux	6 193,15
81.331.3	Amortissement les Folosses Amortissement obligatoire	8 Service des eaux	9 500,00
81.332	Amortissement supplémentaire Liaison Middel-Trey	8 Service des eaux	100 000,00

## VII. Bilan

Le bilan est une photographie de la Commune au 31 décembre 2023. L'excédent de revenus dans les comptes 2023, soit CHF 18'166,27 a été comptabilisé en augmentation du capital. Les disponibilités de la Commune sont bonnes, elles se montent à CHF 510'752,67 et sont réparties entre la caisse, le compte postal ainsi que les comptes de la Banque Cantonale Vaudoise, soit le compte courant et le compte de placement.

Nous relevons toutefois que les disponibilités sont passées de CHF 1'403'770,97 au 31 décembre 2022 à CHF 510'752,67 au 31 décembre 2023. Ceci peut être expliqué de la manière suivante :

- Le 18 novembre 2022, une avance à terme de CHF 600'000,00 nous a été versée sur le compte de trésorerie (9102.2) par la BCV (liaison Middel-Trey), ce qui a sensiblement augmenté nos liquidités ;
- En 2023, nous avons réalisé pour CHF 493'224,63 de travaux (liaison Middel-Trey). La Municipalité a pris la décision de ne pas demander une nouvelle avance à terme, étant donné que son taux d'intérêts débiteurs est plus élevé que le taux d'intérêts créanciers proposé pour le placement à terme de nos liquidités.
- Le prêt relatif aux luminaires et réducteur de pression pour un montant de CHF 202'000,00, a été remboursé plutôt que de le reconduire, ceci pour les mêmes raisons.

- Les remboursements convenus pour les trois autres emprunts (Middes, Les Folosses et Route de Trey) se sont montés à CHF 46'750,00.

Notons également que les fonds de réserves, en incluant les recettes affectées sont à hauteur de CHF 733'712,05. Ces fonds servent à effectuer des amortissements dans les années à venir.

## VIII. Conclusion

En résumé, grâce à une augmentation de CHF 64'626,07 d'impôts encaissés de tout genre et un décompte de CHF 82'281,00 de péréquation en notre faveur, la Municipalité a pu procéder à des amortissements supplémentaires de l'ordre de CHF 120'000,00 et dégager un excédent de revenus de CHF 18'166,27.

Par ce rapport de gestion, la Municipalité s'est efforcée de présenter les comptes 2023 de manière claire et transparente afin que chacune et chacun puisse être informé le plus précisément possible. Une bonne compréhension de la gestion communale nous semble primordiale.

Nous tenons à féliciter Madame Valérie Bavaud, Boursière, pour l'exactitude de son travail ainsi que l'ensemble du personnel administratif, d'entretien et de l'édilité, sans oublier toutes les personnes qui œuvrent pour le bon fonctionnement de notre Commune.

Tout en vous souhaitant beaucoup de plaisir dans la lecture de ce rapport, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique  
Aurore Pfister-Estoppey

La Secrétaire :  
Odile Angéloz